



QP 211 - Comprendre le cadre réglementaire des EPI pour l'obtention du marquage CE

 **NOUVEAUTÉ**



contactformation@ctcgroupe.com

+33 (0)4 72 76 10 02

Contactez-nous

Public concerné :

Toute personne en charge de la mise en œuvre des procédures de certification, de la mise sur le marché, de la qualité ou de la commercialisation d'EPI

Objectifs :

- Situer clairement les obligations réglementaires liées aux EPI.
- Distinguer les catégories d'EPI et comprendre leurs spécificités.
- Suivre et expliquer le processus complet de certification, étape par étape.
- Identifier les acteurs, les documents et les responsabilités qui garantissent la conformité.
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques pour certifier, suivre et maintenir la conformité des EPI.

Méthode pédagogique :

Formation en ligne (e-learning)

Exercices d'interpellation et d'ancrage

Exposés de cas pratiques

Évaluation des acquis :

Questionnaire d'évaluation des connaissances.

Prérequis :

Savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet en français



Référence

QP 211

Durée

1 jour – 7 heures

Dates et lieux

11 juin 2026 de 14h à 17h :

Classe virtuelle

23 septembre 2026 de 14h à

17h : Classe virtuelle

09 décembre 2026 de 14h à

17h : Classe virtuelle

Formateur

Didier GUISSADO

Tarif

En inter : 600 €HT / jour / stagiaire

En intra : 1435 €HT / jour / groupe

Les entreprises membres
bénéficient de -20% sur le tarif
indiqué ci-dessus.

Dernière modification : 05/12/2025

Contenu :

4 modules e-learning en individuel

+ 1h de travail individuel (consultation de ressources et préparation de la classe virtuelle)

+ 1 classe virtuelle collective pour échanger entre pairs

Appréhender le Règlement 2016/425

Historique de la législation EPI

Les principaux droits et devoirs du fabricant d'EPI

Identifier les catégories d'EPI

Définition d'un EPI

Les 3 catégories d'EPI et les cas particuliers

Identifier les étapes et les procédures du marquage CE

La procédure d'obtention (dossier technique, notice, marquage CE, déclaration UE de conformité)

Les organismes notifiés

Evaluation des risques et suivi de la conformité (modules B/C/C2/D)

Distinguer les acteurs, documents et responsabilités pour garantir la conformité

Les opérateurs économiques, la responsabilité du fabricant

Le contrôle du marché

CTC Formation se réserve le droit d'annuler toute session de formation programmée dans les 10 jours ouvrés avant la date de formation en cas de force majeure ou en raison du nombre insuffisant de participants.

Document généré le 15/05/2026 à 12h08